

Sommaire des codes de paie à utiliser aux regards des activités dites d'Orientation ou de Formation
Grappe Optilab CHUM (ensemble des syndicats CHUM)

	Objectif visé par des activités d'orientation : Acquérir des connaissances pour être fonctionnel dans un poste de travail	Objectif visé par des activités de formation : développer de nouvelles connaissances, compétences liées à un poste de travail		
Code paie	OR (orientation)	FOR (formation)	BP (bourse de perfectionnement)	PRI (personne ressource interne)
Types d'activités admissibles	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle embauche - Nouveau poste de travail (changement de département ou de secteur, ex. de banque de sang à Hémato) - Nouveau banc de travail. Tout nouvel apprentissage de techniques, procédures, équipements, etc., lié à l'intégration de l'individu. La durée devrait suivre les normes établies dans vos secteurs. Exemple : 6 semaines en moyenne sont nécessaires pour former sur un banc de travail X 	<ul style="list-style-type: none"> - Colloques/congrès/ conférence/ - Formation offerte à l'extérieur de l'établissement - Formation sur une nouvelle technique, un nouvel équipement ou un nouveau logiciel introduit pour une partie, l'ensemble de l'équipe ou pour toute la direction (critère d'apprentissage important pour l'employé) <p> Un changement mineur sur une technique d'intervention ou sur une procédure ne peut être considéré comme de la formation. Les employés devront donc coder REG. La durée de la mise à jour à faire pourrait être un indicateur à utiliser pour juger de l'ampleur du changement et donc différencier le code FOR du REG</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Code à utiliser si quelqu'un s'en va en formation et doit être remplacé. La personne qui remplace code REG, la personne en formation code alors BP. <p> A utiliser uniquement pour APTS et CSN</p>	<p>Un formateur occasionnel qui n'a pas dans sa description de tâches la responsabilité de former ses pairs. Ce code pourrait être utilisé lorsque cette personne est libérée pour concevoir ou diffuser de la formation.</p> <p> Un coordonnateur technique qui a pour responsabilité de former ses pairs doit coder REG</p>

 **Code AASS** (absence autorisée sans solde) : ce code pourrait être utilisé lorsqu'un employé utilise son \$\$ pour le développement de sa pratique professionnelle dans le cadre de l'entente #5. En rappel, aucune obligation de libération du personnel n'est prévue dans le cadre de cette entente. Vous pourriez cependant accommoder l'employé en lui accordant une absence autorisée si l'activité à laquelle il souhaiterait s'inscrire est prévue pendant ses heures de travail.

 **Code TFO** (Transformation Formation et Orientation) : ce code s'applique uniquement aux laboratoires du CHUM. Son utilisation est temporaire et concerne des activités réalisées ou à venir qui sont liées à la transformation du CHUM.

 **Références utiles disponibles ici** : Article 13.02 des dispositions locales de la convention collective APTS, Articles 13 des dispositions locales CSN et FIIQ, Lettre d'entente #5.